



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/AC.105/C.2/SR.593
27 mars 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

SOUS-COMITE JURIDIQUE

Trente-cinquième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 593ème SEANCE

tenue au Centre international de Vienne, à Vienne,
le vendredi 22 mars 1996, à 10 heures.

Président : M. MIKULKA (République tchèque)

SOMMAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date de distribution du présent document*, au Chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0710.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront regroupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 10 h 20.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le **PRESIDENT** rappelle au Sous-Comité qu'à sa précédente session, il a recommandé l'inscription de ce point à son ordre du jour, en décidant de n'y consacrer qu'une seule séance. Ces dispositions ont été approuvées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par l'Assemblée générale. Il semble approprié d'examiner, au titre de ce point, la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 12 de sa résolution 50/27, à savoir que le Sous-Comité revoie ses besoins en matière de comptes rendus de séance afin de déterminer s'il lui serait possible d'utiliser des transcriptions non éditées. Le Président attire l'attention sur la note du Secrétariat sur le sujet (A/AC.105/C.2/1996/CRP.6).

2. **Mme BATACLAN** (Philippines) dit que cette proposition a été faite en raison de la situation financière générale de l'Organisation des Nations Unies, qui se répercute inévitablement sur les travaux du Sous-Comité. Elle demande au Secrétariat de donner des précisions sur l'approche dans d'autres organes de l'ONU concernant le remplacement des comptes rendus analytiques par des transcriptions non éditées et d'expliquer les économies qu'entraînerait l'adoption d'une telle mesure.

3. **M. JASENTULIYANA** (Secrétaire du Sous-Comité) dit que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a été le premier comité de l'ONU à décider, en 1995, d'utiliser des transcriptions non éditées. L'Assemblée générale demande aujourd'hui à d'autres comités de suivre son exemple. La résolution 50/27 de l'Assemblée ne s'applique pas au Sous-Comité scientifique et technique qui n'a pas de comptes rendus analytiques. Les transcriptions seront dactylographiées directement à partir des enregistrements des interventions ou de l'interprétation effectués en séance. Contrairement aux documents officiels, elles ne seront ni éditées ni traduites. Les délégations auront la possibilité de soumettre des rectifications que le Secrétariat regroupera dans un seul document. Comme il est expliqué au paragraphe 5 de la note du Secrétariat, les économies réalisables seront de 128 000 à 180 000 dollars des Etats-Unis sur le budget des services de conférence, et non du Bureau des affaires spatiales.

4. **Mme KATO** (Japon) dit que la question de l'utilisation de transcriptions non éditées a été soulevée au Comité des conférences à New York, où le Secrétariat n'a pas été en mesure de donner des précisions sur les incidences de ce changement en raison du manque d'expérience en la matière. Elle demande si la réduction de la documentation du Sous-Comité aura des incidences quelconques sur le budget-programme.

5. **M. JASENTULIYANA** (Secrétaire du Sous-Comité) dit que la décision d'utiliser des transcriptions non éditées pour les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a été approuvée par le Comité des conférences et par l'Assemblée générale. Lorsqu'elle a adopté sa résolution 50/27, cette dernière connaissait donc la question. La mesure n'a aucune incidence sur le budget-programme car les économies sont réalisées sur les coûts des services de conférence pendant l'exercice biennal.

6. **Mme BATACLAN** (Philippines) demande pourquoi les transcriptions, qui sont plus longues que les comptes rendus analytiques, reviennent pourtant moins cher.

7. **M. JASENTULIYANA** (Secrétaire du Sous-Comité) explique que tous les documents officiels doivent être édités puis traduits dans les six langues officielles, ce qui représente des dépenses considérables en termes de temps d'administrateur. Par contre, une transcription non éditée dactylographiée à Vienne ne fait intervenir aucun administrateur et revient donc beaucoup moins cher. Comme il est expliqué au paragraphe 4 de la note du Secrétariat, il sera possible de faire plus d'économies encore en limitant la distribution de ces transcriptions aux membres du Comité et au Secrétariat.

8. Le **PRESIDENT** dit que, s'il n'y a aucune objection, il considérera que le Sous-Comité décide, pour ses futures sessions, de remplacer les comptes rendus analytiques par des transcriptions non éditées.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **M. SCHEPISI** (Italie) soulève la question des méthodes de travail du Sous-Comité. Un examen des travaux des organes de l'ONU a montré qu'il n'y avait aucun lien entre la qualité de ces travaux et le nombre des séances. Le facteur clef semble être le degré de participation des délégations à l'examen des points à l'ordre du jour. M. Schepisi estime que le Sous-Comité peut terminer ses sessions en une semaine. Le débat sur un point de l'ordre du jour doit être clos aussitôt qu'il devient évident que les délégations ne souhaitent pas le poursuivre. Le Sous-Comité pourrait alors recommander que ce point ne soit pas traité à la session suivante. Il serait utile de prévoir une durée précise pour l'examen de chaque point, par exemple une ou deux sessions. Le Secrétariat devrait jouer un rôle plus important dans les activités de fond du Sous-Comité, étant donné les connaissances spécialisées du Bureau des affaires spatiales. Pour accélérer les travaux et les cibler davantage, le Secrétariat pourrait inviter des experts et des organismes juridiques et autres organisations non gouvernementales à présenter des exposés et des études appropriés.

11. **Mme KATO** (Japon) partage l'opinion de l'orateur précédent. Elle propose que le Sous-Comité recommande au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa session de juin 1996, de tenir compte des vues exprimées par les délégations sur les façons d'améliorer les méthodes de travail du Sous-Comité.

12. **M. KIM** (Etats-Unis d'Amérique) approuve les observations formulées par les représentants de l'Italie et du Japon. Sa délégation souscrit à l'idée de la détermination d'une durée appropriée pour les sessions du Sous-Comité.

13. **M. LOUET** (France) exprime son accord. Sa délégation se félicite de tous les efforts faits pour rationaliser les méthodes de travail du Sous-Comité.

14. **M. SINGH** (Inde) dit qu'il faut privilégier la souplesse. Il approuve la pratique qui consiste à passer en revue, au début de la session, l'ordre du jour du Sous-Comité et à décider si cette session doit durer trois semaines ou moins. Le Sous-Comité a beaucoup contribué au développement du droit de l'espace et doit maintenant voir quels autres progrès il peut faire dans ce domaine.

15. **Mme BATACLAN** (Philippines) partage l'avis du représentant de l'Italie selon lequel le Secrétariat doit jouer un rôle plus actif dans les activités du Sous-Comité, ce qui permettrait à ce dernier, et à l'organe dont il relève, de faire progresser le droit de l'espace et de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Cette coopération s'étant récemment renforcée dans d'autres secteurs, on a le sentiment que le Comité ne progresse pas assez vite dans l'amélioration et l'actualisation des principes juridiques qui devraient s'appliquer à l'espace extra-atmosphérique. En tirant parti des travaux des experts et des organisations non gouvernementales, le Secrétariat pourrait faire en sorte que le Sous-Comité accomplisse les progrès voulus. Madame Bataclan pense aussi, comme le représentant de l'Italie, que c'est l'intérêt manifesté par les délégations qui permet de fournir un travail productif. Toutefois, les questions que le Sous-Comité cesse d'examiner à un moment donné ne doivent pas être considérées comme ayant été retirées de son ordre du jour. L'objectif devrait être de promouvoir la concertation et la diligence et de renforcer l'efficacité des travaux du Sous-Comité.

16. **M. ARIZAGA** (Equateur) pense, comme le représentant de l'Inde, que le Sous-Comité devrait continuer de faire preuve de souplesse dans ses travaux, en demeurant prêt à revoir ses méthodes, si besoin est, tout en poursuivant ses activités de fond.

17. **M. FIUZA NETO** (Brésil) partage également l'opinion du représentant de l'Inde. La durée des sessions du Sous-Comité ne devrait être réduite qu'au cas par cas, lorsqu'il apparaît clairement au début d'une session que l'examen des points inscrits à l'ordre du jour ne prendra pas tout le temps alloué à cette session. Aucune décision sur la suppression de tel ou tel point de l'ordre du jour ne devrait être prise avant que la question de l'insertion de points supplémentaires ait été pleinement résolue.

18. **Mme PENSADO MORENO** (Mexique) et **M. VELAZCO SAN JOSE** (Cuba) appuient les déclarations faites par les délégations indienne, équatorienne et brésilienne.

19. **M. KIM** (Etats-Unis d'Amérique), tenant compte du fait que le Sous-Comité était convenu, à sa précédente session, de faire preuve de souplesse dans ses méthodes de travail et de se donner pour objectif de ramener la durée de ses sessions à deux semaines, propose de prévoir une durée de deux semaines pour les futures sessions, prolongeable en fonction des besoins.

20. **M. HEDMAN** (Suède) approuve pleinement les déclarations des délégations de l'Italie et des Etats-Unis.

21. **M. KOPAL** (République tchèque), déclare, à propos de la suggestion faite par la délégation italienne sur le rôle du Secrétariat, que si les services que rend ce dernier au nom du Sous-Comité sont très précieux, il n'en reste pas moins que c'est aux délégations elles-mêmes de proposer de nouvelles idées et d'examiner de façon plus approfondie les questions qui lui sont soumises. Des avis d'experts sont souvent donnés par des délégations assistant aux sessions en qualité d'observateurs, telles que l'Union internationale des télécommunications, et par des organisations non gouvernementales, mais il faudrait inclure davantage de spécialistes dans les délégations des Etats Membres. La principale force du Sous-Comité juridique réside dans la volonté politique des délégations de participer effectivement à ses travaux et de parvenir à un consensus sur les questions examinées.

22. **Mme VENTURINI** (Italie) appuie la suggestion de la délégation des Etats-Unis. Il serait possible de traiter dans des consultations informelles les incidences, pour la durée des sessions, de l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour.

23. Le **PRESIDENT** se déclare surpris par la proposition de la délégation italienne tendant à ramener la session à une semaine, ce qui ne peut se faire sans porter atteinte au droit des délégations de prendre la parole. Les séances de nuit sont une solution possible au problème de la durée des sessions mais leur coût sera certainement prohibitif. Aucune délégation qui n'est pas intéressée par un point particulier de l'ordre du jour n'est contrainte de prendre la parole sur ce point; par contre, le Président n'a pas le pouvoir de passer outre le mandat donné par l'Assemblée générale et de décider de ne pas examiner certains points.

24. **M. ZVEDRE** (Fédération de Russie) félicite le Président pour la façon dont il conduit les travaux du Sous-Comité et pour la souplesse dont il fait preuve pour maximiser leur efficacité. Il a l'impression que la réduction de la durée des sessions est devenue une fin en soi pour le Sous-Comité, qui semble en avoir oublié la raison pour laquelle il se réunit. Des décisions concernant la durée des sessions doivent être prises au cas par cas; deux semaines seront probablement suffisantes, sauf si de nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

25. **M. FIUZA NETO** (Brésil) partage les vues exprimées par la délégation russe.

26. **M. HUANG Huikang** (Chine) appuie pleinement les vues exprimées par la délégation russe. Le Sous-Comité a fait d'énormes progrès, sous la direction de son actuel président, dans l'amélioration de ses méthodes de travail. En ce qui concerne la critique formulée quant à la durée des sessions, M. Huang Huikang pense que ce qui est en jeu est le rôle même du Sous-Comité. Cet organe peut certes se vanter d'avoir obtenu des résultats notables au cours des trente dernières années dans l'élaboration d'instruments juridiques régissant les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique mais il semble que l'on ait tendance à penser actuellement qu'il n'a pas rempli sa fonction, puisque les futures activités spatiales tendront à être réglementées par les forces du marché. On discerne des tendances analogues dans d'autres organes; ainsi, à la dernière session du Comité spécial de la Charte des Nations Unies, certaines délégations ont proposé de réduire considérablement les activités de ce dernier ou même de le supprimer. Il ne faudrait pas tenir de tels discours; l'expansion de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales rend nécessaire de nouveaux régimes juridiques et le rôle du Sous-Comité dans leur élaboration doit être renforcé plutôt que réduit.

27. Le **PRESIDENT** fait observer que si l'on prévoit une session d'une semaine, les fonds disponibles permettront uniquement de couvrir cette semaine sans laisser de place à la souplesse dans la conduite des travaux. A la présente session, cette souplesse a été maintenue et il semble pourtant que les travaux puissent être terminés dès le milieu de la deuxième semaine.

28. **Mme VENTURINI** (Italie) dit que sa délégation apprécie beaucoup l'habileté avec laquelle le Président conduit les travaux. Si elle a évoqué la possibilité d'une session d'une semaine, c'est par référence à la pratique d'autres organes du système des Nations Unies se réunissant à Vienne. Mme Venturini se rend compte qu'une session d'une semaine ne sera pas possible en 1997 et propose donc de prévoir une session de deux semaines, étant entendu que la question de la durée des sessions pourra être examinée dans le contexte de l'inscription possible de nouveaux points à l'ordre du jour.
29. **M. FIUZA NETO** (Brésil) dit que sa délégation ne peut appuyer cette proposition. Selon lui, la souplesse signifie une session de trois semaines avec la possibilité de la ramener à deux semaines ou même à une, selon le cas, en fonction des progrès des travaux.
30. **M. SALAZAR** (Chili) dit que sa délégation est en faveur du principe de la souplesse. Il n'y a aucune raison d'adopter une position rigide sur la longueur des sessions, comme le montre la progression des travaux à la présente session.
31. **M. JASENTULIYANA** (Secrétaire du Sous-Comité), répondant à une question de **M. McINTOSH** (Australie), dit que le fait de prévoir une session de deux semaines dès le départ ou une session de trois semaines ramenée ensuite à deux, n'entraîne aucune différence sur le plan des coûts.
32. **M. SINGH** (Inde) partage l'opinion exprimée par la délégation brésilienne. Il fait observer que même si le point 3 de l'ordre du jour sur les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace n'est pas examiné à la présente session, les progrès des travaux du Sous-Comité scientifique et technique peuvent justifier la reconvoque du groupe de travail sur ce point à la prochaine session.
33. Le **PRESIDENT**, notant que les opinions divergent encore sur la durée de la trente-sixième session du Sous-Comité, dit qu'il organisera des consultations informelles avec les délégations afin de réconcilier les différents points de vue pour parvenir à un consensus au cours de la session.

La séance est levée à 11 h 25.